

## PRIX DE L'ABONNEMENT :

DÉPARTEMENT, six mois. . . 7 >  
 REMIREMONT, six mois. . . 7 >  
 FRANCE, un an. . . . . 15 >

## ANNONCES

La ligne : { Judiciaires. . . 10 c.  
 Ordinaires. . . 20 c.  
 Réclamés. . . 25 c.

# Le Peuple Vosgien

JOURNAL DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE.

Paraissant les MARDI et VENDREDI.

Mardi 14 Janv. 1851.

On s'abonne. — à Epinal, chez le citoyen LALOI, fabricant de couverts; — à Mirecourt, chez le citoyen ROLLIN-L'ÉCOLE; — à Saint-Dié, chez le citoyen DUBOIS, brasseur; — à Neufchâteau, chez le citoyen CHAUFFART, limonadier; — à Saulzures, chez le citoyen LAROCHE; — à Rambervillers, chez le citoyen GEORGÉ, cafetier; — à Vittelet, chez le citoyen NAP. RICHARD, de Valleroy; — à Gérardmer, chez le citoyen POUILLEY, ex-notaire; — à Bulgnéville, chez le citoyen HUSSON, négociant; — à Lamarche, chez le citoyen FONDREVELLE, propriétaire; — à Bruyères, chez le citoyen H. CLAUDEL; — à Dompaire, chez le citoyen GUILLOT, brasseur; — à Corcieux, chez le citoyen QUILLOR, notaire; — à Raon-l'Étape, chez le citoyen HUSSON, négociant; — à Remiremont, au bureau du journal.

Nous avons dit dans notre feuilleton du 7 janvier que le *Journal des Vosges* était patronné par M. Dépercy, c'est un fait dont l'évidence ressort tout naturellement de la polémique que soutient cette feuille contre la nôtre. Patronage dans notre pensée ne signifie pas subvention et n'implique en rien l'indépendance des rédacteurs. Nous avons la prétention d'être fort indépendant, ce qui n'empêche pas le *Peuple vosgien* d'être publié par nous sous le patronage des principaux membres du parti démocratique des Vosges, et nous nous en félicitons.

M. Dépercy a fait insérer une lettre le 14 novembre dernier dans le *Journal des Vosges* pour décliner toute solidarité avec la rédaction de cette feuille et déclarer qu'elle n'était pas l'organe officiel de la préfecture, nous ne l'avons pas oublié; mais il ne résulte pas de cette déclaration du préfet que la feuille en question n'est pas l'organe officieux de ce fonctionnaire, dont les actes les plus excentriques sont approuvés par elle sans restriction. Il y a conformité d'opinion, témoignages réciproques de sympathie, échange de bons procédés et rien de plus si vous voulez, peu nous importe, mais si l'autorité préfectorale ne vous désavoue pas, elle vous patronne; comme le ministère patronne à Paris les journaux dit de *tolérance*, dont il permet la vente dans les rues à l'exclusion de tous les autres.

Notre assertion n'avait pas d'autre portée que celle-là et ne devait pas nous attirer l'insulte grossière que le rédacteur du *Journal des Vosges* nous a adressée sous forme de démenti.

Nous voulons tenir à nos amis politiques, à nos lecteurs, la promesse que nous leur avons faite de ne plus répondre dans le *Peuple vosgien* aux attaques qui nous seraient exclusivement personnelles, ce n'est donc pas pour le rédacteur du *Journal des Vosges* que nous avons écrit les quelques lignes d'explication qui précèdent, c'est pour que le public, quoi qu'il arrive, puisse juger les intentions et les actes de chacun.

Quant à l'insulte, nous savons ce que nous avons à faire.

SELME DAVENAY.

## Opinion du bucheron de la Behoulle sur l'observation du dimanche.

Oui, nous avons affaire à d'habiles gens, cela ne nous étonne ni ne nous afflige; nous le savions bien. Encore un coup, ce n'est pas là ce qui nous surprend et nous émeut, la majorité actuelle gouverne le pays depuis près de vingt mois. Par ses actes, elle a tout fait pour prouver que le pays lui échappe. Patriotes, élevez vos cœurs et réjouissez-vous; chacune de vos persécutions est un signe de votre puissance; chacune de vos douleurs est un symptôme de votre prochain triomphe; point d'illusion; mais aussi, point de timidité d'esprit. C'est dans les aveux de vos adversaires, c'est dans les actes de vos ennemis, que nous nous proposons de trouver les promesses certaines de l'avenir qui se rapproche.

Certes, s'il y a jamais eu circonstance où la liberté du travail dût être respectée, ou l'obligation de laisser à l'appréciation individuelle le droit de chômage fût sacrée, c'était celle-là. Nous n'avons pas à nous occuper ici des villes, des ateliers, des manufactures, précisons les faits et la loi Montalembert sera jugée.

Il sera donc défendu au propriétaire, au fermier laborieux, d'aller le dimanche matin réparer à la forge ses outils fatigués, brisés pendant le courant de la semaine, il faudra qu'après les six journées passées dans les champs, exposé aux rigueurs froides ou dévorantes de la saison, il prenne sur son sommeil le temps d'aiguiser sa hache, sa pioche et sa charrue; car c'est la conséquence forcée de votre loi, à moins que vous n'exigiez qu'il laisse, au milieu d'un jour ouvrable, ses chevaux et ses bœufs dans le pâturage ou dans l'étable.

Vous voulez empêcher le dimanche le travail des champs, de la forge ou de la boutique du pauvre ouvrier; or, nous vous le demandons, à quelle heure du

jour ou de la nuit faudra-t-il pourvoir par un labeur extraordinaire à l'impérieuse nécessité, au besoin de vivre et de faire face aux obligations les plus pressantes; réduirez-vous alors les prix des fermes consentis sous l'empire de la liberté; réduirez-vous les charges d'un métayer qui a prévisionnellement calculé l'emploi de chacune de ses journées; si vous faites cela, vous serez conséquents avec vos doctrines; si vous ne le faites pas, vous aurez aggravé nos misères.

Voulez-vous sincèrement que nous nous reposions, demandez l'abolition des impôts qui nous écrasent, la just ce gratuite, l'association, le crédit foncier, le crédit agricole, c'est-à-dire les bons hypothécaires et la concurrence aux marchands d'argent, et bientôt, soyez-en sûr, nous nous croiserons les bras le dimanche, à Noël, le jour du nouvel an, le jour des rois, le lundi de Pâques et le jour de la Saint-Montalembert, si nous pouvons faire mieux, nous n'y manquerons point.

Bien sûr; vous ne vous doutiez guère de cet état de choses, et si vous n'êtes pas convaincu, nous vous prions de troquer votre position pendant une quinzaine contre celle de ces pauvres ouvriers, par exemple, qui gagnent dix sous par jour quand la besogne ne manque pas; essayez-en, monsieur, essayez-en une bonne fois; quand vous aurez eu faim le dimanche et le lundi et les jours fériés, vous retournerez bien vite votre habit et ne parlerez plus du droit au repos comme vous l'entendez.

Ainsi c'est convenu, nous observerons le dimanche; le pauvre ouvrier devra le samedi désertier les champs et renoncer à sa journée, quelque beau que soit le soleil, s'il tardait au lendemain, la fumée noirâtre de son four le dénoncerait; il devra donc ce jour-là préparer le pain de la semaine s'il ne veut pas violer la loi de M. de Montalembert, car ainsi que vous le voyez, les royalistes mettent le dimanche la clé du four banal dans la poche de M. le curé.

Le peuple ne va plus guère à l'église, et ce sont les classes éclairées qui lui en ont donné l'exemple; nous savons bien qu'elles commencent à s'en repentir et à comprendre combien il leur serait utile qu'il y eût aujourd'hui comme autrefois un culte dominateur pour contenir le peuple. Malheureusement il est trop tard, et l'hypocrisie qu'on leur conseille les déshonorerait gratuitement sans rien sauver. Quand les institutions et les idées ont fait leur temps, tout ce qu'on tente pour prolonger leur existence ne fait que constater plus authentiquement leur discrédit.

Le peuple ne va plus à l'église parce qu'il ne comprend plus les cérémonies qu'on y pratique, et qu'il ne croit plus à certaines doctrines qu'on y enseigne, quel homme au cœur bon et charitable peut sympathiser de nos jours avec l'idée de la damnation éternelle et se figurer que Dieu, l'être souverainement bon, a pu, dans sa prescience divine, créer pour la flamme de l'enfer tout un peuple de prédestinés, véritable chair à damnation; l'église enseigne la déchéance et la corruption originelle; l'humanité aujourd'hui croit au progrès et à la victoire successive du bien sur le mal, de la vérité sur l'ignorance; l'église enseigne la séparation éternelle de l'humanité en deux castes, d'un côté l'oligarchie des élus, de l'autre la vile multitude des réprouvés.

Il n'y a pas de religion sans culte, dit M. de Montalembert, et pas de culte sans dimanche. Le repos du dimanche, ajoute-t-il, est une obligation de conscience, comme la confession. Est-ce que par hasard M. le rapporteur aurait l'intention de nous conduire bientôt de force au confessionnal, toujours au nom de cette liberté de conscience pour laquelle il se démenait si fort dans un autre temps?

Dorénavant donc, le pauvre sera investi du même loisir que le riche, et au droit au travail chimérique rêvé par les socialistes, (il faut bien en parler un peu, n'est-ce pas?) la commission oppose le droit au repos, en faveur de l'ouvrier, en d'autres termes, les cris de faim et d'angoisse d'une famille éplorée, qui n'ayant pas

de travail n'a pas de pain, le malheureux ouvrier, investi du même loisir que le riche, les apaisera en aspergeant les patients avec le goupillon du sacristain majeur de Rome, en leur offrant, en guise de manne, un morceau d'éloquence sacrée de M. de Montalembert.

Le pauvre emploie ses bras quand il trouve des travaux à exécuter; n'a-t-il pas toujours assez le temps de chômer, quand la mauvaise saison, quand les mortes arrivent; et puis, veuillez prendre la peine de compter quelle quantité de travail vous retranchez en imposant à l'Etat, aux communes, aux établissements publics l'observation du dimanche et des fêtes. Soixante jours; ce sont des millions enlevés au salaire, à la circulation, et pour le pays une perte de temps qui équivaut à une diminution réelle de la richesse publique; mais que vous importe, pourvu que la France soit orthodoxe et porte le joug clérical.

Vous voulez que le paysan ne déserte jamais son foyer domestique; renoncez donc vous-mêmes à vos soirées du monde, à vos bals, à vos théâtres; fermez vos salons; c'est la conséquence forcée de votre principe. Ce serait absurde, direz-vous, et nous sommes de votre avis; Mais laissez donc aux travailleurs ce droit qui leur appartient comme à vous.

J'aime à vous entendre parler avec chaleur et componction de l'abandon où se trouve la classe ouvrière, du devoir de la protéger, de venir à son secours; et en vérité je trouve que votre droit au repos est bien imaginé; nous n'avions osé réclamer, nous, les démagogues, les utopistes, que le droit au travail, nous demandons modestement pour les ouvriers la certitude de vivre en travaillant; eux-mêmes toujours sublimes, quoiqu'on dise, de patience et de résignation, se contentaient de cela. Vous demandez le droit au repos; puisque le mot est prononcé, qu'il soit vrai, l'ironie ne serait pas permise sur une telle matière. Exempt des privations du jour et des inquiétudes du lendemain, que ce repos ne soit pas une halte forcée dans la misère. Mais qu'avez-vous fait pour cela, vous, l'ennemi du socialisme, quels sont vos moyens, voyons? il est temps de le dire, faites mieux que nous, si vous le pouvez, ou cessez de nous attaquer.

S'il nous était permis de convoquer à la maison commune les habitants des plus pauvres villages, de leur lire ce triste rapport, de leur expliquer ce qu'ils auront à faire pour observer saintement le dimanche et se soustraire aux pénalités de la loi projetée, les populations frappées sauraient à quoi s'en tenir; les dernières illusions, s'il en reste encore quelque part, seraient dissipées; et ce projet irait rejoindre la loi sur le droit d'aïnesse, la loi sur le sacrilège, et toutes celles enfantées dans les plus mauvais jours de notre histoire.

Le bucheron de la Behoulle,

J.-B. JACQUES.

Mandray, le 4 janvier 1851.

## De l'hypothèque et du crédit foncier.

Vers les derniers jours de 1849, une réunion de cultivateurs, propriétaires et délégués des départements du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme, qui s'occupait de la grande question du crédit foncier, envoya à l'Élysée une députation qui fut reçue par M. le président de la République devant les ministres qu'intéressaient directement l'importante institution financière et agricole qui est réclamée de toutes parts.

Le délégué qui prit la parole pour exposer les vœux de cette réunion, parla avec force du danger public à retarder l'établissement du crédit foncier et des souffrances cruelles des populations agricoles, montra la multitude des petits propriétaires du nord de la France réduits par l'usure à une condition pire que celle de leurs journaliers et garçons de ferme, la propriété et l'agriculture aux abois, invoqua les merveilles du crédit foncier en Allemagne, et demanda enfin une prompte

solution ou tout au moins une promesse d'agir activement pour l'institution des banques nationales et du crédit foncier.

M. le président répondit que le gouvernement ferait son possible pour que le pays fût doté de cette institution aussitôt que la loi hypothécaire aurait été réformée et permettrait de l'établir sérieusement. Ce fut aussi la réponse du ministre des finances qui assura que les travaux relatifs à la réforme hypothécaire étaient fort avancés et que du reste il serait heureux qu'on lui offrît les moyens de faire fonctionner le crédit foncier avant que la réforme hypothécaire fut complète.

Le projet de loi sur cette réforme nécessaire et urgente est enfin en discussion à l'assemblée législative et déjà l'on entrevoit non seulement de grandes difficultés pour l'accomplir, mais peut-être l'impossibilité d'aboutir ou tout au moins d'apporter quelque soulagement aux souffrances qu'entraîne après lui notre vieux système d'hypothèques. La loi sera-t-elle votée? C'est une question qu'on s'adresse déjà, et si elle est ajournée, que deviennent les promesses du gouvernement et les faux-semblants de tendresse des membres de la droite pour des populations livrées en quelque sorte au désespoir? C'est une fin de non recevoir que personne ne peut admettre aujourd'hui. L'heure presse et le sol tremble.

Sans réforme hypothécaire, le crédit foncier est-il impossible? Assurément non; car il existe déjà, sans organisation, ne s'adressant, il est vrai, qu'à un petit nombre, et avec des frais considérables et à des conditions onéreuses. Le prêteur, dans l'état actuel, ne peut se débarrasser de ses défiances, et aime à rentrer facilement et rapidement dans son capital; l'emprunteur de son côté ne peut rembourser qu'avec lenteur.

Que faire donc? Sans imiter l'Allemagne, dont les conditions économiques ne sont point les mêmes que les nôtres, la France ne saurait-elle créer, tout en se conformant à la raison et à la nature des choses, des institutions de crédit qui garantissent au prêteur la rentrée de ses capitaux aussi facile et aussi rapide qu'ils le veut et permette à l'emprunteur de rembourser dans la limite et dans les proportions des profits que lui procure son industrie?

Quelles sont donc les difficultés qui s'opposent à la solution de ce problème, que nul ne peut traiter d'utopie?

Craint-on que les capitaux n'abandonnent l'industrie manufacturière et le commerce, et ne regorgent dans les campagnes? crainte chimérique! Du travail ranimé, renaîtra une nouvelle et puissante activité qui doublera les forces de l'industrie et du commerce. L'opposition vient surtout de cette espèce de féodalité bureaucratique qui par cette institution populaire verrait peu à peu s'abaisser sa dangereuse influence. Il y a au dessus de la nation une vraie caste d'argent qui la domine. Avec le crédit le travail; avec le travail l'aisance; avec l'aisance la liberté; avec la liberté l'instruction, l'émancipation des esprits: c'est ce que ne peuvent souffrir et vouloir les mangeurs de peuples et de budgets, rois, prêtres et financiers, unis aujourd'hui et toujours dans la même idée de despotisme.

Pour nous, tout en approuvant et en appuyant vivement l'établissement du crédit foncier, nous ne pouvons dissimuler une de nos craintes; c'est que cette institution ne s'adresse qu'aux seuls propriétaires et ne livre en proie aux usuriers une multitude de travailleurs agricoles et industriels inférieurs qui resteraient encore les parias de la société.

Et cependant en présence des réclamations si pressantes des populations, pour être retirées des griffes tenaces de l'hypothèque et de l'usure, que fait le gouvernement? Il fait de la politique; c'est-à-dire qu'il use les forces que le pays lui a maladroitemment confiées à jouer aux places, à savoir quel est le plus fort de celui-ci ou de celui-là, à surveiller des conspirations qui n'existent pas et à protéger celles qui s'agitent au grand jour; l'anarchie qui est dans son sein, il l'étend sur la nation, il sème les haines et les divisions. Il oublie en un mot que la seule base de la société c'est le travail, ou s'il semble lui accorder sa protection c'est pour lui imposer des entraves.

L. JOUVE.

#### Le nouveau ministère.

Le *Moniteur* du 10 janvier nous a fait connaître le nouveau ministère qui est ainsi composé :

Affaires étrangères,	MM. DROUYN-DE-LHUYS;
Guerre,	REGNAULT DE ST-JEAN-D'ANGÉLY;
Marine,	DUCOS;
Travaux publics,	MAGNE;
Agriculture et commerce,	BONJEAN;
Intérieur,	BAROCHE;
Justice,	ROUHER;
Instruction publique,	PARIEU;
Finances,	FOULD.

Le *Moniteur* contenait également ce jour là un dé-

cret portant implicitement la révocation du général Changarnier et son remplacement par les généraux Baraguey-d'Hilliers et Perrot, l'un comme commandant en chef des troupes composant l'armée de Paris, l'autre comme commandant supérieur des gardes nationales de la Seine.

SELME DAVENAY.

Voici quelques renseignements sur les nouveaux ministres qui peuvent vous être inconnus :

M. Bonjean, avocat à la cour de cassation, a longtemps été candidat malheureux à l'une des chaires de l'école de Paris. Ancien membre de l'assemblée constituante, il y est entré, comme M. de Parieu, en faisant des professions de foi rouges, et ses discours au club de Montélmart avaient même paru empreints d'une exaltation dangereuse à la partie modérée du gouvernement provisoire. Depuis, M. Bonjean a fait une brochure sur le socialisme, et a figuré, si nous ne nous trompons, dans les gros bonnets de la société du Dix-Décembre (1). C'est un titre incontestable pour être un bon ministre de l'agriculture et du commerce.

M. Magne est un ancien député pritchardiste, protégé de M. Bugeaud, qui, hier encore, était sous-secrétaire d'Etat au ministère des finances. Il a été choisi, disent les uns, parce que ces jours-ci, au milieu du vide des bancs ministériels, on l'a remarqué, siégeant comme commissaire du gouvernement, parce que, disent les autres, il est l'homme de M. Fould qui est bien aise d'avoir, dans le conseil, un partisan de ses idées sur le chemin de fer de Lyon.

M. Baraguey-d'Hilliers avait été d'abord chargé, sous la constituante, du commandement des forces de l'assemblée. Plus tard, ce commandement lui fut retiré. Aux journées de juin, le général Négrier étant tombé, place de la Bastille, le général Cavaignac invita M. Baraguey à aller prendre sa place. M. Baraguey refusa par un billet que M. Cavaignac froissa et jeta généreusement au panier, en se bornant à dire : « Je ne croyais pas qu'un officier français pût faire une telle réponse dans un pareil moment. »

M. Baraguey est un esprit paradoxal, riant de tout, et professant pour le parlement un mépris qu'il n'a jamais dissimulé. Plusieurs représentants, ce matin même, affirmaient l'avoir entendu dire : « Quand donc balayera-t-on tous bavards? »

ED. ROBINET.

Le replâtrage ministériel du 10 janvier et la destitution de M. Changarnier ont soulevé de violents orages sur les bancs de la majorité à l'assemblée législative. Sur la demande de M. Remusat, une commission a été nommée pour aviser aux mesures que la situation peut commander. La proposition de M. Remusat a été votée par 330 voix contre 273.

La Montagne ne s'est pas mêlée à cette querelle de gueux, qui finira probablement comme elles finissent toutes. Soixante-dix de ses membres environ se sont même abstenus de prendre part au scrutin.

MM. Buffet, Febvre, Houël, Huot, Ravinel et Resal ont voté *quand même* pour le ministère replâtré.

Les débats de cette séance nous ont paru assez intéressants pour que nous donnions à leur compte-rendu beaucoup plus d'étendue que les limites de notre feuille ne nous permettent de le faire ordinairement (voir plus bas).

Voici comment est composée la commission que l'assemblée a nommée dans ses bureaux immédiatement après la séance :

1<sup>er</sup> bureau, M. Bixio; 2<sup>e</sup>, M. Baze; 3<sup>e</sup>, M. le général Cavaignac; 4<sup>e</sup>, M. Buffet; 5<sup>e</sup>, M. de Montebello; 6<sup>e</sup>, M. Flandin; 7<sup>e</sup>, M. Passy; 8<sup>e</sup>, M. Gustave de Beaumont; 9<sup>e</sup>, M. Daru; 10<sup>e</sup>, M. de Broglie; 11<sup>e</sup>, M. Nettelement; 12<sup>e</sup>, M. Lanjuinais; 13<sup>e</sup>, M. Morellet; 14<sup>e</sup>, M. de Mornay; 15<sup>e</sup>, M. de Lamartine.

M. de Broglie a été nommé président de cette commission et M. Lanjuinais secrétaire.

SELME DAVENAY.

#### DERNIÈRES NOUVELLES.

Paris, 12 janvier, cinq heures du soir.

La commission chargée, conformément à la proposition de M. de Remusat, de présenter une résolution à l'assemblée, s'est réunie aujourd'hui et a continué le dépouillement des procès-verbaux de la commission de permanence. Nous n'avons pas encore appris que le rapporteur ait été nommé.

ED. ROBINET.

Les diverses nuances de la gauche se sont réunies aujourd'hui, rue Richelieu, chez Lamardelay, pour délibérer sur la conduite à tenir en présence des circonstances graves où se trouve le pays. Les délibérations continuent encore à l'heure où nous écrivons.

ED. ROBINET.

(1) Il était vice-président de cette société d'assommeurs.

SELME DAVENAY.

Avant d'avoir donné le jour au revégat politique Dépercy, la ville d'Arbois avait déjà produit le traître Pichegru.

Il y a des villes qui n'ont pas de char ce!

SELME DAVENAY.

### Département.

#### SAINT-DIE. —

On nous écrit de cette ville, le 12 janvier :  
Citoyen Rédacteur,

Une révocation inattendue, qui cause une émotion profonde dans toutes les classes de la société, sans distinction de couleurs, vient de frapper M. Rambaud, procureur de la République à Saint-Dié.

Le *Moniteur* mentionne à la vérité que M. Rambaud est appelé à d'autres fonctions; mais nous sommes certain à l'avance que cette mention n'est qu'hypocrite et mensongère, à moins qu'en style ministériel ce ne soit une manière honnête et modérée de formuler un arrêté qui expulse brutalement de son siège un magistrat dont la vie publique ne mérite que des éloges.

Quelle est la cause de cette mesure brutale? Tout le monde l'ignore. Seulement nous croyons que M. Rambaud était sincèrement attaché à la République, crime irrémissible aux yeux de la faction qui nous gouverne.

Cependant M. Rambeau, étranger aux luttes politiques des partis, se bornait à remplir ses fonctions de façon à mériter l'estime de tous ses concitoyens. D'une intégrité à toute épreuve, aucun membre du parquet n'a jamais montré dans sa position plus d'élevation d'âme et de noblesse de sentiments. On est donc conduit à supposer que n'obéissant à d'autre impulsion qu'aux lois de sa conscience, c'est à son défaut de servilisme qu'il doit d'avoir été victime de cette flagrante injustice.

Après tout, que M. Rambaud se console dans sa disgrâce! cette défaite vaut pour lui un triomphe, car sa destitution était à peine connue que magistrats, avocats, avoués et fonctionnaires de toutes classes sans exception, se sont empressés d'apporter à ce magistrat les témoignages de leurs vives sympathies et les regrets que leur cause cette révocation imméritée.

Ainsi, M. Rambaud se trouve suffisamment vengé par l'estime qu'il conserve des honnêtes gens de tous les partis qui expriment hautement le sentiment de répulsion qu'ils éprouvent contre une mesure digne des temps de la plus dégradante oppression.

Agréés, citoyen Rédacteur, mes salutations fraternelles.  
GIL. ROMARY, avocat.

#### DOLAINCOURT. —

On nous écrit de cette commune le 9 janvier :  
« Citoyen rédacteur,

» Quand il ne nous est plus permis d'ouvrir la bouche pour exprimer nos pensées, les prêtres, ces ministres du Dieu, de paix et d'amour, transforment la chaire évangélique en tribune politique.

» Le curé de Balléville, le 1<sup>er</sup> janvier dernier, est venu dire la messe aux habitants de Courcelles. En ce jour, c'est l'usage de témoigner à chacun les vœux de son cœur. Or, M. le curé connaît trop bien la tradition pour y manquer vis-à-vis de ses paroissiens. Il débuta donc par leur dire qu'il les aime comme des frères, et même malgré eux, puis il les encouragea à vivre en harmonie : Ensuite il passa en revue tous les péchés du catalogue jusqu'à la lecture des mauvais livres. Or, savez-vous quels sont les mauvais livres que Jésus-Christ a défendus et que M. le curé maudit en son nom? « Ce sont ces sales brochures, que les hommes de désordre ont forgées; ce sont ces mauvais journaux écrits par des êtres dégradés! mieux vaudrait, dit-il, jeter sur vos greniers à foin des torches incendiaires que de lire ou seulement d'avoir dans vos familles des ouvrages de ces vilains reptiles qui vivent dans la fange et veulent détruire tout ce qui existe (sic). »

» Mais, pasteur des âmes, qui me rappelez la fable du loup devenu berger, les publications que vous traitez de sales brochures, mauvais journaux, etc., sont connues de vos fidèles comme étant dictées par l'abnégation et le dévouement, comme inspirées par l'intelligence; la vérité a pénétré dans leurs cœurs aujourd'hui. Vous vous y êtes pris trop tard pour faire tonner votre sainte parole; l'effet est produit et vos fastidieux sermons, quelque bien limés qu'ils soient, ne seront jamais rien en comparaison des consolantes paroles que nous fait entendre chaque jour la presse démocratique qui, elle, nous le savons, surveille nos plus chers intérêts.

» Sachez, M. le curé, que ces écrits, quoi que vous disiez et fassiez, sont plus vivifiants que vos beaux et fleurdelisés sermons catholiques, apostoliques et romains, eussent-ils même pour sujet le jubilé de Mgr. Onrioly. Oui, M. le curé, quand vos sermons n'irritent pas ils endorment, c'est la colère ou la torpeur que vous produisez. Cependant on aura la patience de vous entendre jusqu'au bout, pour voir jusqu'où ira votre acharnement. En attendant mai 1852, recevez ma bénédiction †.

» GEOFFROY fils. »

**CHARMES.** —

Le 11 janvier, vers onze heures du soir, un incendie a éclaté à Charmes, dans la brasserie appartenant à MM. Dieudonné et Olry; le mobilier ainsi qu'une grande partie des approvisionnements en orge ont été sauvés; les pompes ont arrivées assez à temps pour pouvoir concentrer l'incendie et sauver une grande partie des bâtiments dépendant de la brasserie.

Les bâtiments sont assurés, les pertes ne sont pas considérables.

La cause de cet incendie est purement accidentelle.

**VITTEL.** —

L'abondance des matières nous empêche de publier aujourd'hui une lettre que nous a adressée notre ami et correspondant Munich.

**Séances de l'Assemblée législative.**

*Séance du 8 janvier.*

La discussion continue sur l'article 2129 de la loi sur la réforme hypothécaire, ainsi conçu :

« Art. 2129 (proposé par la majorité de la commission). L'hypothèque soit légale, soit conventionnelle, n'a de rang et ne produit d'effet que du jour de l'inscription prise par le créancier sur les registres du conservateur, dans la forme et de la manière prescrites par la loi. »

MM. Gaslonde et Demante ont proposé sur cet article un amendement dont voici le texte :

« L'hypothèque n'a de rang et ne produit d'effet que du jour de l'inscription prise par le créancier sur les registres du conservateur, dans la forme et de la manière prescrites par la loi.

» Néanmoins, l'hypothèque légale existe, indépendamment de toute inscription, au profit des femmes, pendant toute la durée de la tutelle et du mariage, à raison des causes et à compter des époques déterminées par les articles 2125 et 2126 du code civil.

» Faute par la veuve, par les mineurs devenus majeurs, par les interdits légalement relevés de l'interdiction, ou par leurs héritiers ou ayant cause, d'avoir pris inscription, dans l'année qui suivra la dissolution du mariage ou la cessation de la tutelle, leur hypothèque ne datera, à l'égard des tiers, que de l'époque des inscriptions qui seraient ultérieurement requises. »

Cette proposition qui détruit toute l'économie libérale de la loi, est soutenue par ses auteurs, ainsi que par MM. Baze et Rouher. MM. Marc-Dufraisse et Vatimesnil la combattent énergiquement; le dernier, qui est rapporteur de la commission, s'étonne que le gouvernement par l'organe de M. Rouher, fasse de l'opposition à un système qui a pour but de favoriser l'essor du crédit foncier; il rappelle les promesses du message présidentiel à cet égard.

L'Assemblée malgré les efforts de MM. Dufraisse, Vatimesnil et Wolowsky pour faire repousser l'amendement Gaslonde et Demante, l'adopte à une majorité de 544 voix contre 525.

MM. Buffet, Febvrel, Houel, Ravinel et Resal, votent bien entendu pour cet amendement qui a pour objet d'empêcher une réforme utile.

MM. Forel, Guilgot et Huot votent contre.

La séance est levée à cinq heures et un quart.

SELME DAVENAY.

*Séance du 9 janvier.*

Rien d'intéressant.

L'Assemblée s'occupe de diverses propositions relatives à la contrainte par corps en ce qui concerne les représentants. Après un débat préliminaire elle renvoie à mercredi pour nommer une commission qui s'occupe de la question.

L'Assemblée ne prend pas en considération la proposition de M. Huguenin sur les bois communaux, ni celle de M. Victor Hennequin sur la dotat on préventive.

Les représentants des Vosges Forel, Guilgot et Huot ont voté pour ces deux propositions, MM. Buffet, Febvrel, Houel, Ravinel et Resal ont voté contre.

La proposition de MM. Demesmay et Prud'homme sur les bois communaux a un meilleur sort, elle est prise en considération, ainsi que celle de M. Dabeaux ayant pour but de modifier les articles 17 et 153 du code forestier.

La séance est levée à cinq heures un quart, au milieu de l'incertitude générale quant à la crise ministérielle.

SELME DAVENAY.

*Séance du 10 janvier.*

Une extrême agitation règne dans l'Assemblée qui est très-nombreuse. Les nouveaux ministres sont à leurs bancs. Quelques représentants vont leur adresser des félicitations, mais un bien plus grand nombre serre la main au général Changarnier. MM. Larochejacquelin, Baze, Leflo, etc., s'empressent très-vivement autour du général.

*Régime commercial de l'Algérie.*

M. LE PRÉSIDENT. M. Maure demande à exelure du tableau les huiles d'olive. (Hilarité générale.)

M. LEVAVASSEUR. Il est impossible de discuter une loi aussi importante sans connaître l'opinion et la politique du cabinet. (Agitation. — Très-bien! très-bien!)

M. de Remusat monte à la tribune. (Agitation profonde.) Messieurs, après l'événement grave qui est inscrit au *Moniteur* d'aujourd'hui, je croyais que le gouvernement en ferait connaître les causes à la France. (Très-bien! très-bien!) Je m'attendais à ce que les ministres, cédant au moins une fois aux usages parlementaires, viendraient expliquer ici leur nouvelle politique; (Bravo! bravo!) je m'attendais à ce qu'on dirait ici pourquoi le cabinet a donné une démission que je ne m'explique pas, pour donner place à une adminis-

tration que je ne m'explique pas davantage. (Bravo! bravo!) Messieurs, c'est à vous à tenir une conduite digne de la France. Cette assemblée a sauvé le pays... elle n'a laissé à d'autres que l'honneur de la suivre. (Applaudissements frénétiques.)

Je demande donc à messieurs les ministres de monter à cette tribune et d'y expliquer leur politique nouvelle. Si les explications ne sont pas satisfaisantes, je demande que l'Assemblée se retire immédiatement dans ses bureaux pour y prendre toutes les mesures que les circonstances commanderont. (Nouveaux applaudissements.) Il faut que l'Assemblée parle; il est temps que sa voix se fasse entendre et qu'elle fasse cesser un gênéroux silence qui a duré trop longtemps. (Bruyants applaudissements.)

M. BAROCHE. Je n'éprouve aucun embarras à m'associer à quelques-unes des paroles de M. Remusat. Cette assemblée a sauvé la France, c'est vrai, par l'accord qui, depuis 1848, a régné entre les deux pouvoirs.

Quelques voix : Oui! oui!

M. BAROCHE. Maintenant je le demande à l'Assemblée, au beso n je le demanderais au pays. (Oh! oh! — Exclamations à droite et au centre.)

M. BAROCHE. Est-ce que le pays n'est pas notre juge à tous?

M. LEFLO, avec vivacité. Expliquez-lui votre démission.

M. BAROCHE. Le pays n'est-il pas la source de la souveraineté nationale?... Une voix : Est-ce une menace?

M. BAROCHE. Je m'étonne qu'on demande aux hommes qui siègent sur ses bancs... Une voix : Des casse-cou.

M. DUPIN. C'est par votre dignité que vous prouvez votre force; observez donc les convenances, c'est par là qu'on vous jugera tous...

M. BAROCHE. J'espère que les souvenirs que nous avons laissés parmi ceux qui ont marché avec nous, et qui, je l'espère, marcheront encore avec nous...

M. LEFLO et beaucoup d'autres, avec force. Non! non! (Agitation prolongée.)

M. BAROCHE. Quoi! on me dit non! au moment où je fais appel à cette assemblée, avant un mot de réponse à la demande qui nous est faite; on nous dit non! Mes honorables interrupteurs regretteront ces paroles.

M. le ministre répond ensuite à l'appel de M. de Remusat, que la politique du cabinet sera celle du cabinet passé, qui a pris sa part avec l'Assemblée au maintien de la société. Notre politique sera celle du message... respect de tous les pouvoirs, respect de la Constitution, cette ancre de salut pour tous... respect de l'Assemblée, mais aussi respect de toutes les prérogatives que le pouvoir exécutif a reçues de la Constitution.

Si vous voulez bien attendre nos actes, vous verrez pourquoi nous sommes sur ces bancs. Nous avons réuni autour de nous des hommes pratiques, sérieux, des hommes d'affaires comme ceux qui siégeaient dans l'ancien cabinet. (Hilarité bruyante.)

Ce que nous voulons, c'est faire les affaires du pays, nous occuper surtout de ces questions d'affaires qui améliorent la situation du pays, éviter les discussions politiques (à droite : Ah! ah!) qui ne font que ranimer les inimitiés.

Voilà donc notre pensée, notre politique. Dans l'acte auquel on a fait allusion, il n'y a que l'exercice d'un droit, il n'y a pas d'acte caché, nous voulons rester sur le terrain de la Constitution. Nous espérons que nous serons plus heureux dans quelque temps, et que nous ne rencontrerons pas longtemps contre nous nos anciens amis. S'il y a des jours de lutte... nous les traverserons en essayant de vous convaincre que nous sommes sur ces bancs pour les intérêts du pays. (Rumeurs.)

M. VÉZIN. C'est une lutte contre l'Assemblée.

M. BAROCHE. Je m'étonne...

M. LE GÉNÉRAL LEBRETON. Ce n'est qu'une pensée isolée. (Rires.)

M. BAROCHE. Nous n'aurons qu'un parti, celui de la France. Celui qui a sauvé le pays ne voudra pas compromettre l'œuvre de dix-huit mois qui est la gloire de cette assemblée.

Le général Grammont et quelques autres. (Très-bien! très-bien!)

M. Berryer monte à la tribune. (Mouvement.) La réponse de M. le ministre est vague et contradictoire. Pourquoi le ministère s'est-il séparé en deux? Dans quel but?

Vendredi des interpellations sont adressées au ministère sur un article dont je n'examine pas la position. Le général en chef était présent. Le ministère avait une chose à faire. L'acte en question remontait au ministère précédent le général, impatient de répondre à une accusation, demandait à répondre. Le ministère ne l'a pas compris. Le général a donné des explications nettes, absolues. La majorité a passé à l'ordre du jour, c'est-à-dire à donner témoignage de satisfaction au général. (Très-bien! très-bien!)

Et c'est après ce vote que le ministère donne sa démission, que le ministère reste en suspens pendant huit jours. Je ne veux rendre d'hommage à personne, c'est à l'Assemblée à faire un acte d'hommage à qui l'a mérité... (Applaudissements.)

Pour moi, j'ai toujours fait acte d'abnégation.

Une voix : Wiesbaden. (Bruits.)

M. BERRYER. Je répondrai quand il faudra et complètement. Le moment est venu de s'expliquer devant le pays. (Agitation bruyante.) Aujourd'hui il s'agit de la division du cabinet. Je n'ai pas à m'expliquer sur les personnes; mais il y a un homme qui, depuis de longues années où l'honneur national n'avait obtenu satisfaction, avait seul obtenu satisfaction de la puissance la plus jalouse. (Applaudissements répétés.) Cet homme, pourquoi a-t-il quitté le cabinet?

M. LEBRETON. Pour faire place à l'ambassadeur d'Angleterre. (Exclamations.)

M. BERRYER. Pour faire place à l'homme qui a obéi. J'aime mieux l'homme qui sait commander. (Mouvement prolongé.)

Si, après une longue paix, on était venu nous dire : L'armée de Paris n'est plus nécessaire, et qu'on propose une loi, je l'aurais comprise. Mais quand les choses restent les mêmes, je demande qu'on complète la réponse, qu'on dise pourquoi le ministère s'est divisé, pourquoi l'on s'est jeté dans cette aventure. Pour nous, nous dirons toute notre pensée à nos collègues comme au pays... nous ne cachons rien de ces pensées, les plus secrètes. (Applaudissements.)

M. BAROCHE. Selon le préopinant, la cause de la désunion du cabinet remonterait à vendredi, après le vote de l'Assemblée. Eh bien, permettez-moi de le dire, autant qu'on peut le dire, sans chercher à entrer dans des souvenirs irritants, ne se souvient-on pas de certaines questions, par exemple d'une autre question grave dont le cabinet demandait l'ajournement, ajournement qui a été refusé... (l'affaire Mauquin). (Longue interruption et rumeurs.)

Quelques voix en riant : C'était à vous à vous retirer, à vous qui restiez!

M. BAROCHE. Quelques jours après, le cabinet demande encore un ajournement. On le lui refuse. (Nouvelle interruption. — Pourquoi restiez-vous?) Un appel a été fait à notre dévouement... (rires à gauche) et ce sont des hommes parlementaires qui nous demandent comment il se fait que, dans une crise, des anciens ministres ne soient pas restés parmi nous. (Rumeurs.)

L'orateur termine en disant que la conduite du général Lahitte a été celle de tout le cabinet; il prie l'Assemblée de ne pas s'occuper des personnes, mais d'attendre les actes. (Bruyante agitation.)

M. Léo de Laborde a la parole. Il est retenu vivement par ses voisins.

M. Dufaure monte à la tribune. (Nouveau mouvement.) Je ne me demande pas quelles sont les personnes qui sont sur les bancs ministériels. La question est plus haute. (Sensation.) J'ai entendu un mot dans le premier discours de M. le ministre : laissons la question politique, occupons-nous d'affaires. Ce mot n'est pas nouveau. Je l'ai entendu souvent dans les anciennes chambres. Chaque fois qu'un ministre est embarrassé, il dit : occupons-nous des intérêts matériels. (Applaudissements.)

Oui, l'Assemblée s'en occupe et s'en est occupée, mais pendant qu'elle ne parle pas politique, on en parle ailleurs. (Très-bien très-bien!)

L'orateur signale la presse qui depuis si longtemps attaque le pouvoir législatif; c'est un spectacle inconnu. Pourquoi, dit-il au cabinet, avez-vous permis, autorisé cette presse. (Sensation. — Applaudissements.)

Chaque fois que l'on veut déconsidérer un pouvoir, c'est ainsi qu'on fait. On me dira que la presse étrangère attaque l'Assemblée, et qu'on emprunte ces articles à la presse anglaise! la presse anglaise!... Je ne veux pas dire la part que l'Angleterre a eue aux revues de Satory. (Mouvement prolongé. — Parlez! parlez! — Applaudissements.)

Il faut qu'on parle politique, quand on demande dans cette presse un pouvoir unique! Que veulent dire ensuite ces cris inconstitutionnels qui n'ont jamais été punis? Pourquoi échauffer les masses par des souvenirs qui ne peuvent se reproduire, qui sont en dehors de nos mœurs après 56 ans de gouvernement parlementaire. (Applaudissements.)

Vous nous dites : Jugez-nous par nos actes? Il y en a un, à la suite du système d'abaissement, d'humiliation de l'Assemblée. Cet acte, c'est l'exclusion du général Changarnier.

L'orateur rappelle les services du général. Sa destitution après le vote de vendredi, n'a d'autre but que d'infliger à l'Assemblée une humiliation, au moment où le général disait qu'il respectait votre pouvoir...

LE GÉNÉRAL LEBRETON. Il ne l'a pas toujours respecté... (A l'ordre!)

M. DUGAURE. Après un tel outrage, il faut que l'Assemblée se relève. On vous parle de maintenir l'ordre. On ne le peut pas, si l'Assemblée perd une parcelle du pouvoir et de l'autorité qu'elle doit conserver. (Applaudissements. — Longue et profonde émotion.)

M. ROUHER. Je crois, contrairement à M. Dufaure, qu'il faut se garder de débats politiques qui pourraient agiter le pays à peine convalescent... (Hilarité générale.)

Quelques voix : c'est vous, qui êtes à peine convalescent, c'est le cabinet!

Une voix : Vous voulez donc en être les infirmiers. (Rires et interruptions.)

M. ROUHER. N'est-ce pas un devoir, quand les passions sont mal éteintes, de se rattacher au pacte fondamental? Ne craignez pas les vains rêves, ces coups d'état. Je ne sais ce que l'avenir nous réserve... à qui la nation confiera définitivement ses destinées. (Interruption et hilarité.)

On accuse, continue M. Rouher, une certaine presse d'attaquer tous les jours le pouvoir législatif, mais est-ce qu'il n'y en a pas une qui, tous les jours attaque la Constitution. (Bruyante explosion de rires. — A gauche : mais c'est votre faute! que ne les poursuivez-vous.) Est-ce qu'il n'y a pas une presse qui, tous les jours attaque les ministres dans leur honorabilité? (Nouveaux rires.)

Quant à la destitution du général Changarnier, M. Rouher déclare que le cabinet actuel n'a fait que suivre les vues, les idées, la conduite indiquées par M. Dufaure lui-même. Il lit le décret de juin 1849, contresigné par M. Dufaure, qui a conféré au général Changarnier son commandement, en décidant que c'était une mesure transitoire qui cesserait quand la paix serait rétablie. (Rires et interruption. La paix est donc revenue vendredi dernier.)

M. le ministre soutient ensuite que le pouvoir exécutif n'a fait qu'user d'un droit qui lui appartient...

A droite : on ne conteste pas le droit... ce sont les circonstances.

M. Rouher s'attachant toujours au texte du décret qui a créé le commandement du général Changarnier, insiste sur cette idée, que ce commandement n'était que transitoire. Ce commandement transitoire, anormal, ajoute-t-il, nous l'avons supprimé, parce que de l'avis de tous, de l'avis de M. Dufaure en 1849, de l'avis de M. Berryer dans la discussion du budget, il devait cesser le jour où la nécessité de le maintenir cesserait. (Nouvelle et bruyante interruption. Cette nécessité! c'est sans doute le vote de vendredi! Rires ironiques.)

Le ministre prend à témoin tous ses anciens collègues, il affirme sur son honneur et sur l'honneur des anciens ministres, que depuis longtemps le gouvernement avait décidé la suppression du commandement.

Il proteste ensuite du respect du pouvoir exécutif pour les prérogatives du pouvoir législatif.

Je le déclare, dit-il, le pouvoir exécutif ne veut porter aucune atteinte au pouvoir législatif. La dignité du pouvoir législatif est une partie de la dignité du pouvoir exécutif. (Hilarité, longue et bruyante interruption.)

Non! le pouvoir exécutif ne veut atteindre à aucune des prérogatives... (Interruption.)

Voix nombreuses : Mais ce n'est pas la question.

M. ROUHER : Quoi! M. Dufaure n'a-t-il pas dit, qu'on tendait à l'unité du pouvoir. (Nouveaux rires. Nouvelle interruption. Pendant quelques minutes, le ministre ne peut reprendre la parole.) Quel intérêt pouvons nous donc avoir à vouloir combattre le pouvoir du parlement? Ne sommes nous donc pas des hommes de liberté? (Rires et interruption.)

Oui, soutenir cela contre nous, c'est une calomnie! — Nous devons faire les affaires du pays, nous devons chercher à arriver en mai 1852 (ah! ah! — Hilarité), alors l'assemblée décidera si la Constitution doit être révisée ou non; elle continuera ensuite à veiller sur la sécurité du pays, jusque là soyons calmes... (Bruyante hilarité.) Pour nous, nous resterons dans la politique du message. (Longues rumeurs.)

M. LEBRETON : J'ai été rappelé à l'ordre, je demande la parole.

M. LE PRÉSIDENT : Je ne vous ai pas rappelé à l'ordre, mais au silence.

M. LE GÉNÉRAL BEDEAU monte à la tribune; Depuis que je siège ici, j'ai toujours souhaité l'union des deux pouvoirs, j'ai toujours cru que le bonheur du pays dépendait de cette union; mais cette union repose sur le respect réciproque des prérogatives de chacun d'eux. (Très-bien! très-bien!)

L'orateur rappelle ensuite, comme M. Dufaure, que depuis six mois les journaux en rapport avec le cabinet attaquent tous les jours le pouvoir législatif. Il rappelle que cette presse a sans cesse et sans relâche insulté, attaqué la commission de permanence qui cependant a accompli un acte de patriotisme et d'abnégation au profit du pouvoir exécutif. Cet acte, elle l'a accompli, parcequ'elle l'a voulu.

Il rappelle que des cris séditieux proférés à Satory n'ont pas été poursuivis, tandis qu'un général a été destitué, non pour avoir désobéi à un ordre, mais pour s'être retranché dans son devoir et dans les règlements militaires en disant : Les cris ne sont pas un usage dans l'armée. Qu'a fait la commission de permanence? Elle a scellé ses procès-verbaux; mais vous lèverez les scellés quand vous le voudrez. (Oui, oui.)

L'orateur rappelle ensuite le vote de vendredi dernier; et on vous donne pour motifs de la destitution du commandant en chef, la paix qui est revenue dans le pays ce jour là même; on vous dit que cette destitution était résolue depuis longtemps. En vérité, ces explications ne sont pas sérieuses; pour moi, elles ne me satisfont pas, et je viens vous dire que je n'ai pas confiance en vous. (Applaudissements.) Les ministres demeurent à leurs bancs.

M. DE REMUSAT. Je crois qu'après ces explications, le débat ne peut se terminer par un ordre du jour pur et simple. Je m'attendais à des explications graves et dignes; ces explications, je ne les ai pas obtenues. (Très-bien! très-bien!)

Je demande que l'assemblée nomme une commission. Cette commission demandera des explications, ou les cherchera. Elle verra si elle doit adresser un message au pouvoir exécutif, une proclamation au peuple français (agitation) ou prendre les précautions nécessaires pour la sûreté et la sécurité de l'assemblée. (A droite : Très-bien!) Je renouvelle donc ma proposition, et je demande que l'assemblée se retire immédiatement dans ses bureaux. (Tumulte.)

M. BAROCHE. C'est un devoir pour moi, ministre, représentant, et même comme citoyen, de méditer sur la mesure qui vous est projetée. Cette mesure est sans précédent, elle porterait une souveraine atteinte à la séparation des pouvoirs.. (Rumeurs et interruptions.) Je comprends que quelques membres approuvent cette mesure, mais cette commission, on n'indique ni la base de ses résolutions. (Rumeurs, — celles qu'elle jugera convenables.)

Vous y réfléchirez, messieurs; mais comment, vous parlez de rétablir la concorde entre les pouvoirs. (Allons donc! — Interruption.)

Et c'est ce moment que vous choisissez pour proposer une mesure qui ne peut qu'aggraver le conflit. Avisez messieurs!...

Le ministre quitte la tribune en déposant un papier entre les mains du président.

Le plus violent tumulte règne dans l'assemblée. Des groupes se forment de tous côtés; on se consulte sur les mesures à prendre. M. le président réclame en vain le silence..

Un peu de calme se fait.

M. LE PRÉSIDENT. Que ceux qui sont d'avis de prendre en considération l'urgence, veuillez bien se lever.

Une majorité considérable se lève pour l'urgence. Une minorité fort petite se lève contre. (Sensation.)

M. LE PRÉSIDENT. Maintenant le scrutin va avoir lieu sur la question du renvoi immédiat de la proposition de M. de Remusat dans les bureaux.

Le scrutin a lieu au milieu d'un tumulte que rien ne saurait peindre.

M. LE PRÉSIDENT. Voici le résultat du scrutin :  
 Votants.... 605 (Marques d'étonnement.)  
 Majorité absolue..... 302  
 Bulletins blancs..... 550  
 Bulletins bleus..... 275

M. LE PRÉSIDENT. L'assemblée va se retirer sur-le-champ dans ses bureaux.

L'assemblée se retire dans ses bureaux au milieu d'une agitation extrême.

La séance est levée à 5 heures un quart.

*Séance du 11 janvier.*

L'assemblée venait de clore la discussion sur le projet de loi relatif au régime commercial de l'Algérie, lorsque M. de Broglie est monté à la tribune. Les représentants éparés dans l'hémicycle et dans les couloirs se sont hâtés de regagner aussitôt leurs places, et le silence a succédé à l'agitation. M. de Broglie, après avoir annoncé qu'il venait d'être nommé président de la commission, a fait savoir à l'assemblée que les commissaires nommés avaient besoin, pour asseoir leur jugement, de la communication des procès-verbaux de la commission de permanence, et il a demandé à l'assemblée de vouloir bien autoriser cette communication.

Dans la situation des esprits et des choses, il ne pouvait pas y avoir de doute sur le vote de l'assemblée : l'autorisation demandée ne pouvait manquer d'être accordée à une immense majorité; aussi M. Baroche s'est-il empressé de monter à la tribune pour déclarer de sa voix la plus solennelle, et au nom du gouvernement, que non seulement il ne s'opposait pas à cette communication, mais qu'il provoquait la publication complète des procès-verbaux de la commission de permanence.

L'assemblée consultée sur la publication des procès-verbaux, l'a votée comme un seul homme.

C'est à la suite de cet incident, qui a vivement impressionné l'assemblée, qu'a été dépouillé le scrutin sur l'ensemble du projet de loi relatif au régime commercial de l'Algérie. Le projet de loi a été adopté par 564 voix contre 112. Il faut se féliciter de ce résultat.

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion sur la prise en considération de la proposition de M. Léon Crestin ayant pour objet de nommer une commission de 25 membres qui serait chargée d'étudier les moyens de mettre notre législation actuelle en harmonie avec le texte et l'esprit de notre Constitution, et de présenter un rapport aux prochaines séances; après une discussion envenimée par M. Benoist d'Azv, qui trouve qu'il n'y a rien à faire pour les classes pauvres au-delà de ce qui existe et trois ou quatre rappels à l'ordre prononcés contre la Montagne par M. Léon Faucher, qui remplace M. Dupin, l'assemblée repousse la prise en considération par 455 voix contre 117.

La séance est levée à 5 heures et demie.

ED. ROBINET.

**BULLETIN COMMERCIAL.**

<b>EPINAL, 4 janvier.</b>		
Blé, prix moyen..	42	20 l'hectolitre.
Méteil.....	40	25 —
Seigle.....	10	> —
Sarrasin.....	5	25 —
Avoine.....	4	89 —
Pois.....	>	> —
Pommes de terre..	5	50 —
Foin.....	4	> le quintal métrique.
Paille.....	2	60 —
Farine 1 <sup>re</sup> qualité.	26	50 les 400 kilo.
Id. 2 <sup>e</sup> — .....	>	> —
Pain blanc.....	>	25 le kilo.
Id. bis.....	>	20 —
Bois.....	{	Chêne..... 6 47 le stère.
		Hêtre..... 40 > —
<b>RAON-L'ETAPE, 11 janvier.</b>		
4600 hect. Froment.....	45	24 l'hectolitre.
45 — Méteil.....	44	75 —
440 — Seigle.....	10	17 —
5 — Orge.....	8	50 —
450 — Avoine.....	5	08 —
> — Haricots.....	>	> —
45 — Pois.....	12	75 —
> — Lentilles..	>	> —
45 — Pommes de terre..	5	50 —
Pain blanc.....	>	25 le kilogramme.
id. bis.....	>	20 —
Foin.....	5	> le quintal métrique.
Paille.....	5	> —
<b>NEUFCHATEAU, 11 janvier.</b>		
> hect. Blé vieux.....	>	> l'hectolitre.
545 — id nouveau.....	44	42 —
64 — Orge.....	6	> —
62 — Avoine.....	4	72 —
<b>CHARMES, 10 janvier.</b>		
Blé, première qualité.	42	50 l'hectolitre.
2 <sup>e</sup> .....	42	> —
3 <sup>e</sup> .....	41	50 —
Seigle 1 <sup>re</sup> qualité..	9	> —
> 2 <sup>e</sup> .....	>	> —
Orge 1 <sup>re</sup> qualité..	7	50 —
Avoine, 1 <sup>re</sup> qualité..	5	25 —
> 2 <sup>e</sup> .....	5	> —
> 3 <sup>e</sup> .....	4	50 —
Pois bonne qualité..	12	50 —
Paille.....	10	> les 500 kilo.

*Mercuriale officielle de Gray, du 4 au 11 janvier.*

Froment, 1 <sup>re</sup> qualité..	45	75 c. l'hect.
— 2 <sup>e</sup> — .....	44	90 >
— 3 <sup>e</sup> — .....	40	50 >
Seigle (prix moyen)..	7	96 >
Orge.....	7	05 >
Avoine.....	4	75 >
Farine, 1 <sup>re</sup> qualité..	53	50 >
Id. 2 <sup>e</sup> qualité.....	50	50 >
Foin.....	25	50 les 500 kilo.
Paille.....	40	50 >
<b>COLMAR, 9 janvier.</b>		
Froment, { 1 <sup>re</sup> qualité.....	45	65 l'hectolitre.
	44	72 —
	45	82 —
Méteil.....	44	08 —
Seigle.....	10	48 —
Orge.....	8	45 —
Pommes de terre..	5	40 —
PAIN. { les blancs.....	>	15
Les cinq hectog. { bis dit le ménage..	>	8
<b>LILLE, 11 janvier.</b>		

**Cours des huiles.**

Colza.....	00	00 à 00	00
Odelette rousse.....	80	75 à 80	50
Cameline.....	80	75 à >	>
Lin.....	85	50 à >	>
Chauvre.....	85	50 à >	>
Huile ép. p. quintet.	86	50 à 86	75

BOURSE DE PARIS.	9 janvier.	10 janvier.	11 janvier.
5 p. 0/0 comptant..	56 85	56 80	56 40
5 p. 0/0 comptant..	94 90	94 75	94 55

*Le Rédacteur-Gérant, SELME DAVENAY.*

**ANNONCES.**

**Billard moderne**

A vendre ou à échanger contre du bois de chauffage ou des planches (chêne ou sapin), ou du vin récolté de 48 ou 49. — S'adresser (*franco*), au citoyen Dubois, brasseur à Saint-Dié.

A CÉDER A DES CONDITIONS AVANTAGEUSES POUR CAUSE DE CESSATION D'AFFAIRES,  
UN FONDS

**d'Horlogerie et de Bijouterie.**

*Situé à Rambervillers, sur la place du Marché.*

S'adresser, pour les renseignements, au bureau du Peuple vosgien.



**Exposition de 1849.**

MENTION HONORABLE.

M. PAUL SIMON, médecin-dentiste de la Faculté de médecine de Paris, fait savoir qu'il est le seul qui ait reçu une mention honorable à l'Exposition de 1849, pour la perfection qu'il a apportée dans l'exécution de ses nouveaux *dentiers-masticateurs*; aussi, il a été reconnu qu'avec ses nouvelles pièces, il n'y avait aucune souffrance à redouter, que l'imitation de la nature, la prononciation et la mastication étaient parfaites. On peut les voir présentement à Paris, au passage Joffroy, 44, et au Jardin Turck, en face la demeure de l'auteur. Boulevard du Temple, 56. Ne pas se tromper de numéro.

**LA VOIE**

**DU PROSCOPIC,**

Organe de la République universelle,  
JOURNAL HEBDOMADAIRE, PARAISSANT TOUS  
LES DIMANCHES.

PRINCIPAUX RÉDACTEURS :

LEDRU-ROLLIN, — MAZZINI, — DARASZ, — RUGE,  
— WORCELL, — BERJEAU, — DELESCLUZE, —  
ÉTIENNE ARAGO, — RIBEYROLLE, — DUPONT,  
ETC., ETC.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Un an, 12 fr. — Six mois, 6 fr. — Trois mois, 3 fr.  
Un numéro, 25 centimes.

BUREAUX : { A Paris, rue Montmartre, 164.  
A Saint-Amand (Nord), chez le citoyen  
C. CHOTTEAU, rue de Tournai.  
A Remiremont, au bureau du Peuple  
vosgien.

Remiremont, Imp. et Lith. Mougin.